

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 9 (1963)

Heft: 3

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais nous avons eu, hélas, le grand regret de perdre trois Conseillers et amis dévoués : MM. Baheni, Blaser, et le Docteur de Morsier.

M. Blaser était membre du Conseil depuis 1945. Dévoué à notre œuvre, il était d'une générosité qui n'avait d'égale que sa discréetion.

Le Docteur de Morsier était membre depuis 1935. Il a, au cours de ces 27 années, pris une part très active aux travaux des Commissions. Il connaissait bien la situation de nos vieillards et fut l'un des premiers à se rendre compte de la nécessité d'une maison pour chroniques.

M. Baheni avait accepté en 1960 la charge de Censeur et faisait partie de notre Société depuis 1929.

De ces amis, nous garderons un souvenir ému et reconnaissant.

Nous avons aussi à déplorer le départ de M. le Premier Conseiller d'Ambassade de Keller, nommé Ambassadeur au Ghana, de MM. Dunant, La Roche et Marcel, rentrés en Suisse.

Pendant cinquante et un ans, notre Membre d'Honneur, M. La Roche, se dévoua pour notre Société, dont il fut Secrétaire puis Président. Nous savons qu'il suit notre activité avec intérêt et sympathie et nous nous permettons de lui redire aujourd'hui notre admiration et notre gratitude pour tout ce qu'il a fait en faveur de nos compatriotes. Nous lui souhaitons une retraite paisible et heureuse.

* * *

Pour terminer, l'ambassadeur de Suisse, M. Agostino Soldati, rappela en termes très spirituels les origines de la fondation de la S.H.B., il y a plus d'un siècle, époque à laquelle quatre étudiants décidèrent de créer la dite société avec de tout petits moyens, leurs espérances, leurs malheurs, la caisse souvent vide, comme maintenant du reste — les temps ne changent pas — mais désireux comme aujourd'hui d'aider les plus déshérités. Au conseiller d'Etat vaudois, M. Schumacher, présent, il demanda tout spécialement de se pencher sur le délicat problème de l'assistance des cantons qui est malheureusement très inégale, de ne pas oublier que la colonie de France était la plus importante de celle des Suisses de l'étranger. M. Schumacher répondit en apportant le salut des autorités vaudoises et des comités des sociétés cantonales d'assistance. Il reconnut que les problèmes de longévité étaient les mêmes en Suisse et qu'il allait s'efforcer d'étudier les problèmes tenant plus spécifiquement à ceux de la colonie suisse de France.

Un excellent cocktail réunit alors tous les participants dans les salons de l'ambassade.

* * *

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17 bis, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : F 10
IMPRIMEUR : I.F.Q.A., 1, rue des Capucins, Cahors (Lot) — 31.230 — Dépôt légal : 1 - 1963 - N° 92/1963
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal
Adresssez toute la correspondance à la Rédaction, 17 bis, quai Voltaire, Paris, 7^e